Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication en ligne le 11 avril 2023

ARRETE n° 111 - 2023
Portant interdiction provisoire de stationnement
Route des Sarves du jeudi 20 avril 2023 au mardi 25 avril 2023

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L. 2212-2, et L 2213-2 ;
* **VU** le Code de la Route et notamment son livre IV ;
* **CONSIDERANT** qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique par des mesures appropriées ;
* **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire assure la police de la circulation et du stationnement à l'intérieur de l'agglomération ;
* **CONSIDERANT** l'organisation d'une manifestation « Chasse aux œufs » par l'association Les Amis de l'école le dimanche 23 avril 2023 sur le site naturel des Iles ;
* **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de restreindre le stationnement de véhicules afin de permettre la bonne organisation de cette manifestation ;

A R R E T E

Article 1° - Du jeudi 20 avril 2023 au mardi 25 avril 2023, le stationnement des véhicules sera interdit sur les six places matérialisées au droit du parcours gymnique des Iles, route des Sarves (plan annexé au présent), aux fins d'entreposer un conteneur destiné au stockage du matériel de la manifestation « la Chasse aux œufs ».

Article 2° - Le Service Technique de la commune assurera la mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté au moins 8 jours avant l'interdiction de stationner.

Article 3° - Tout véhicule stationné en infraction aux dispositions prévues à l'article 1 du présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'un enlèvement par le service de fourrière.

Article 4° - ✓ Monsieur le Directeur Général des Services de la commune,
✓ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5° - Ampliation de cet arrêté est transmise à :
✓ Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Meythet/La Balme de Sillingy,
✓ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
✓ Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Epagny Metz-Tessy,
✓ Madame la Présidente de l'association Les Amis de l'école,
et est portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

A Epagny Metz-Tessy, le 04 avril 2023

Le Maire,

Roland DAVIET.

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74
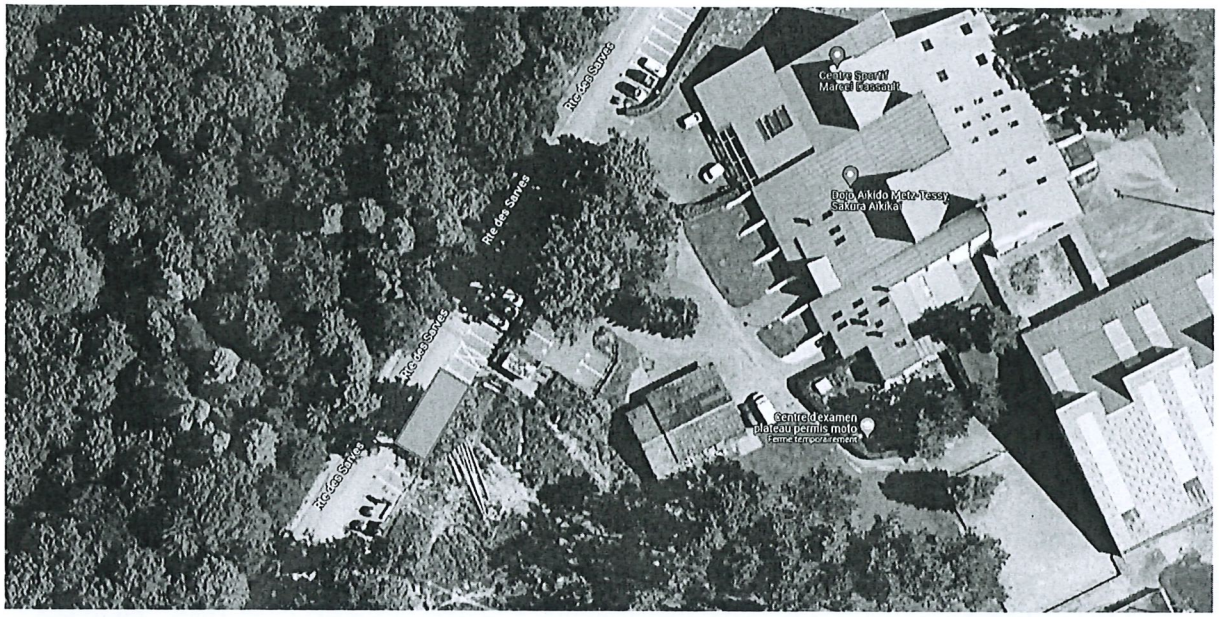
Périmètre réservé à l'installation du container de stockage